

iCHAIR ORBIT

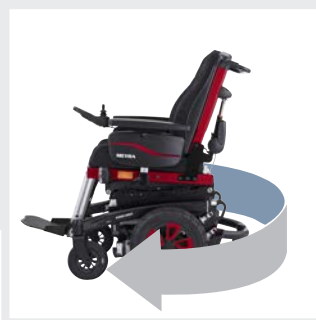
1.618 AA2

Janvier 2022

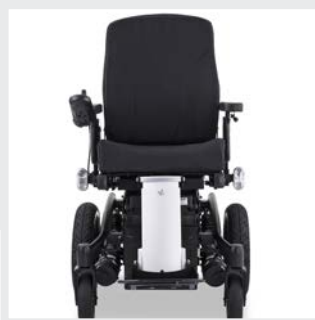


Poids d'utilisateur autorisé
120/160 kg (chargement incl.)





Maniabilité optimale et haute stabilité pour une manœuvrabilité précise



Dimensions compactes grâce à une longueur totale et une hauteur d'assise minimales



Flexibilité maximale grâce à une roue d'appui individuelle ou double



Poids d'utilisateur élevé max. de 160 kg

Grande maniabilité et polyvalent

RENTABILITÉ

- Efficacité grâce à un entretien simple et à une grande facilité de maintenance
- Besoin réduit en réparations grâce à l'utilisation de composants haut de gamme et durables
- La conception modulaire de la famille iCHAIR permet la compatibilité des composants
- De nombreuses possibilités de réglage permettent une adaptation individuelle
- Réutilisation simplifiée grâce à des tolérances d'utilisation optimales, par exemple un poids d'utilisateur standard de 120 kg ou 160 kg avec des moteurs plus puissants

BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Le repose-jambes central permet un angle des genoux de 90°
- Idéal pour le maintien de la mobilité à la maison, au travail et au bureau
- Décompression efficace et positionnement détendu pour une assise de longue durée grâce à des grandes plages de réglages électriques

DOMAINE D'UTILISATION

- Pour l'intérieur et l'extérieur, unité d'entraînement standard à suspension
- Particulièrement adapté pour l'intérieur : la rotation autour de son axe permet d'exécuter des manœuvres étroites
- Manœuvrabilité précise grâce à la fixation rigide des roues directrices
- Les roues d'appui latérales (en option) permettent un déplacement aisé et en toute sécurité sur des rampes individuelles
- Pour une utilisation durable et journalière en vue d'une mobilité autonome, même en cas de sévères troubles fonctionnels
- Personnes travaillant et actives qui ont besoin d'un fauteuil roulant pour diverses situations de la vie quotidienne

☐ COMMANDE☐ DEVIS☐ VERSION SPÉCIALE

Adresse de facturation / Réf. client :

Adresse de livraison :

Notes / Remarques :

MEYRA®**iCHAIR ORBIT 1.618**

Poids d'utilisateur autorisé
120/160 kg (chargement incl.)

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2022 au 31.12.2022.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.

Vous trouverez des informations sur la procédure de mesure sur <https://fr.meyra.com/messverfahren>.

HT € : 7000,00**TTC € : 7.385,00****LPPR: 9178490 LPPR €: 3.938,01****Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise ¹⁾	380 - 650
Profondeur d'assise ⁴⁾	400 - 560 / 400 - 560 / 480 - 530
Hauteur d'assise avant ⁶⁾	430, 465, 500 / 440, 475, 510
Hauteur du dossier ⁴⁾	450 - 500 / 530 - 580 / 640
Longueur de jambe ²⁾	280 - 450
Hauteur des accoudoirs ²⁾	240 - 350
Longueur avec repose-pieds env. ⁷⁾	1 180 - 1 250 / 1 060 - 1 150
Longueur sans repose-pieds	930
Largeur min., état déplié ⁸⁾	600/600/630/680 avec 12" 640/640/640/680 avec 14"
Hauteur sans appui-tête ³⁾	980 - 1 060
Hauteur de transport min.	630
Hauteur d'obstacle	60
Rayon de braquage (avec repose-jambes central)	700
Rayon de braquage (avec repose-jambes individuel)	800
Garde au sol	70

¹⁾ cf. catégorie Largeur d'assise 01

²⁾ jusqu'à la plaque d'assise sans coussin

³⁾ avec dossier réglable

⁴⁾ Systèmes d'assise : standard / ErgoSeat / RECARO

⁵⁾ avec moteurs de 350 W

⁶⁾ mesuré avec angle d'assise 0°, 12°/14°

⁷⁾ repose-jambes individuels/centraux

⁸⁾ CODE 38/43/48/53, avec 350 W + largeur totale 10 mm

POIDS EN KG

Poids de transport à vide min.	120 - 165
Poids max. de la personne, chargement incl.	120 / 160 ⁵⁾
Chargement max.	10

CARACTÉRISTIQUES

Vitesses de conduite en km/h	6 / 10
Puissance moteur W	2 x 180 / 2x 350
Autonomie avec batterie 50 Ah (20 h) max. en km	25 - 30
Autonomie avec batterie 73 Ah (20 h) max. en km	35 - 40
Montées / descentes autorisées	15 %
Type de direction	indirecte
Inclinaison électrique de l'assise	0° à 30° / 0° à 50°
Inclinaison mécanique de l'assise	1°, 4°, 7°, 10°
Aide de levage (0° à - 25°) avec inclinaison électrique, élévation 200 mm	0° à 45°
Inclinaison électrique du dossier	-10° à 50°
ÉLÉVATION	300

Dimensions en mm, poids en kg, roues en pouces, vitesses en km/h
Tolérances dimensionnelles +/- 15 mm, +/- 2° | Données sous réserve de modifications conceptuelles.

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

00 Châssis / Motorisation

	CODE	DÉSIGNATION				HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
		Vitesse	Puissance moteur	Autonomie	Poids d'utilisateur max.				
☐	115*	6 km/h	2 x 180 W	40 km	120 kg	0,00	0,00		
☐	115/525	6 km/h	2 x 350 W	40 km	160 kg	0,00	0,00		
☐	117/525	10 km/h	2 x 350 W	35 km	160 kg	0,00	0,00		

* Seulement en combinaison avec VR2 CODE 408 (pour max. 2 servomoteurs)

** Plus R-Net (à partir de 3 servomoteurs)

*** Expertise du TÜV incl.

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION				HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	38	LA 380	Largeur d'assise réglable en continu de 380 à 440 mm via les accou- doirs (largeur de la surface d'assise 380 mm)			0,00	0,00		
☐	43	LA 430	Largeur d'assise réglable en continu de 430 à 520 mm via les accou- doirs (largeur de la surface d'assise 430 mm)			0,00	0,00		
☐	48	LA 480	Largeur d'assise réglable en continu de 480 à 600 mm via les accou- doirs (largeur de la surface d'assise 480 mm)			0,00	0,00		
☐	53	LA 530	Largeur d'assise réglable en continu de 530 à 650 mm via les accou- doirs (largeur de la surface d'assise 530 mm)			0,00	0,00		

En combinaison avec ErgoSeat Pro, seulement possible avec LA de 430 et 480 mm. Pour RECARO, la largeur d'assise réelle comporte env. 500 mm.

Aperçu des sièges RECARO sur demande

02 Profondeur d'assise (PA)

Déterminez votre profondeur d'assise dans la catégorie 07 Assise et système d'assise en combinaison avec le système d'assise !

03 Roues directrices et options

	CODE	DÉSIGNATION Ø X L				HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	157	8"				0,00	0,00		

Options pour roues directrices 8"

☐	146	Pneus avec protection contre les crevaisons				0,00	0,00		
☐	900	Pneus increvables				179,00	188,84		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

04 Roues motrices

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR D'ASSISE AVANT (HAAV) EN MM*						HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
		430	440	465	475	500	510				
460	14" - Roues motrices avec jantes en aluminium	-	☐	-	☐	-	☐	52,00	54,86		
815	12" - Roues motrices avec jantes en aluminium	☐	-	☒	-	☐	-	0,00	0,00		

*HAAV mesurée avec une inclinaison d'assise de 0°, jusqu'à la hauteur de la plaque d'assise

Options pour roues motrices

☐	846	Pneus gonflés avec protection contre les crevaisons	0,00	0,00		
☐	904	Pneus increvables	200,00	211,00		
☐	824	Garde-boue pour roues motrices	119,00	125,54		

05 Couleur des pneus pour roues directrices et motrices

CODE	COULEUR	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	908	Noir (résistant à l'abrasion), jante couleur carbone	0,00	0,00	
☐	909	Gris, jante couleur carbone	0,00	0,00	

Remarque : les pneus sont composés d'un mélange caoutchouc et peuvent laisser des traces durables ou difficiles à enlever sur certains supports (p. ex. sols en matière synthétique, en bois ou parquets, tapis, moquettes).

Nous ne pouvons assumer aucune responsabilité pour des dommages dus à l'abrasion.

06 Roues d'appui

CODE	COULEUR	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	352	Châssis avec bras oscillant AR et une roue d'appui double centrale, pour une maniabilité optimale	0,00	0,00	
☐	690	Châssis avec bras oscillant AR et deux roues d'appui latérales, optimal pour l'utilisation de rampes individuelles	158,00	166,69	

07 Inclinaison de l'assise / Élévateur d'assise

CODE	DÉSIGNATION	INCLINAISON DE L'ASSISE	ÉLÉVATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	119	Inclinaison mécanique de l'assise, 4° au départ d'usine	1°, 4°, 7°, 10°	-	0,00	0,00	
☐	118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 30°, seulement avec R-Net	0° à 30°	-	0,00	0,00	
☐	4118	Inclinaison électrique de l'assise, en continu de 50°, seulement avec R-Net	0° à 50°	-	1300,00	1371,50	
☐	27*	Élévateur à ciseaux avec inclinaison, seulement avec R-Net	0° à 30°	300 mm	2014,00	2124,77	
☐	4937	Aide de levage (0° à - 25°) avec inclinaison électrique pour un transfert aisé hors du fauteuil roulant, seulement avec R-Net et CODE 4260 Nous recommandons également la combinaison avec le CODE 5025 et 4949**	0° à 45°	200 mm	3200,00	3376,00	

** Il est recommandé d'utiliser le CODE 900 Pneus increvables pour les roues directrices.

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

08 Assise et système d'assise

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR D'AS- SISE	COMPATIBLE AVEC SYS- TÈME DOSSIER CODE			HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
			Dossier	Dossier à tension	Dossier ErgoSeat				
			737/287	736/287	949				
☐ 4276 / 615 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	400 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4276 / 788 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	430 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4276 / 619 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	460 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4276 / 792 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	490 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4276 / 793 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	530 mm	●	●	●	0,00	0,00		
☐ 4276 / 356 ¹⁾	Plaque d'assise sans coussin	560 mm	●	●	●	42,00	44,31		
☐ 948 / 615	Siège ErgoSeat	400 mm	-	-	●	0,00	0,00		
☐ 948 / 788	Siège ErgoSeat	430 mm	-	-	●	0,00	0,00		
☐ 948 / 619	Siège ErgoSeat	460 mm	-	-	●	0,00	0,00		
☐ 948 / 792	Siège ErgoSeat	490 mm	-	-	●	0,00	0,00		
☐ 948 / 793	Siège ErgoSeat	530 mm	-	-	●	0,00	0,00		
☐ 948 / 356	Siège ErgoSeat	560 mm	-	-	●	39,00	41,15		
☐ 561 / 615	Coussin d'assise, textile, noir	400 mm	●	●	●	128,00	135,04		
☐ 561 / 788	Coussin d'assise, textile, noir	430 mm	●	●	●	128,00	135,04		
☐ 561 / 619	Coussin d'assise, textile, noir	460 mm	●	●	●	128,00	135,04		
☐ 561 / 792	Coussin d'assise, textile, noir	490 mm	●	●	●	128,00	135,04		
☐ 561 / 793	Coussin d'assise, textile, noir	530 mm	●	●	●	128,00	135,04		
☐ 561 / 356	Coussin d'assise, textile, noir	560 mm	●	●	●	128,00	135,04		

Assise et système d'assise

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐ 579	Siège RECARO, spécial S, avec réglage mécanique du dossier	1476,00	1557,18		
☐ 567	Siège RECARO, spécial F, avec réglage électrique du dossier, seulement en combinaison avec commande R-Net	2162,00	2281,91		
☐ 580	Siège RECARO, spécial M, avec réglage mécanique du dossier	1653,00	1743,91		
☐ 578	Siège RECARO, spécial W, avec réglage électrique du dossier, seulement en combinaison avec commande R-Net	2396,00	2527,78		
☐ 581	Siège RECARO, spécial L, avec réglage mécanique du dossier	1598,00	1685,89		
☐ 584	Siège RECARO, spécial X, avec réglage électrique du dossier, seulement en combinaison avec commande R-Net	2396,00	2527,78		

Veuillez observer la hauteur avant du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm et RECARO +150 mm.

Délai de livraison plus long pour les sièges RECARO. Profondeurs d'assise variables selon le type de siège. Aperçu et tailles spéciales sur demande.

¹⁾ Profondeurs d'assise 400, 430, 460, 490, 530 mm réglables



Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

09

Revêtements ErgoSeat

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	237	Revêtement ErgoSeat, textile, noir, avec coutures en gris	0,00	0,00		
☐	4980	Revêtement ErgoSeat, incontinence, noir	0,00	0,00		
☐	235	Recaro, textile, noir	0,00	0,00		

10

Dossier et systèmes de dossier

	CODE	DÉSIGNATION	COMPATIBLE AVEC SYSTÈME D'ASSISE CODE				HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
			Plaquette d'assise 4276...	ErgoSeat 948...	Coussin d'assise 561...	RECARO				
☐	737/287	Dossier standard, noir Hauteur : 500 mm, convertible à 450 mm	●	-	●	-	0,00	0,00		
☐	736/287	Dossier à tension, noir, hauteur : 500 mm, convertible à 450 mm	●	-	●	-	126,00	132,93		
☐	608*	Tubes ronds, 22 mm, avec barre de poussée continue, sans recouvrement du dossier, préparé pour systèmes de dossier externes	●	●	●	-	0,00	0,00		
☐	949	Dossier ErgoSeat, hauteur : 530 mm, convertible à 570 mm	●	●	●	-	0,00	0,00		
☐	2019	Dossier confort ErgoSeat Pro avec coussin, revêtement textile noir, hauteur 530 mm, convertible à 570 mm, seulement en combinaison avec largeur d'assise de 430 et 480 mm	●	●	●	-	469,00	494,79		

* Pas en combinaison avec les accoudoirs relevables CODE 24 et les pelotes CODE 957 et 954
CODE 608 pas en combinaison avec CODE 814 / 2814 / 410

Accessoires du dossier confort ErgoSeat Pro

	CODE	DÉSIGNATION	DIMENSIONS EN MM (H X L INTÉRIEURE/EXTÉ- RIEURE X P)	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	2032	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, paire, petites	230 x 120/60 x 125	263,00	277,46		
☐	2021	Pelotes thoraciques ErgoSeat Pro, paire, grandes	310 x 125/70 x 140	278,00	293,29		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

11 Options pour dossiers (réglages)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	814	Barre de poussée continue	0,00	0,00		
☐	2814	Barre de poussée continue, seulement en combinaison avec RECARO	192,00	202,56		
☐	410	Poignées de poussée individuelles, avec barre de stabilisation	204,00	215,22		
☒	913	Appui-tête, similicuir noir	0,00	0,00		
☐	401	Réglage mécanique du dossier -10° à 30° par paliers de 10°	0,00	0,00		
☒	25	Réglage électrique du dossier -10° à 50° en continu	0,00	0,00		
☐	5025	Réglage électrique du dossier avec fonction mémoire, seulement pour aide de levage code 4937 -10° à 50° en continu	1417,00	1494,93		

12 Accoudoirs et manchettes

Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !

1 = amovible 2 = réglable en hauteur 3 = réglable en largeur 4 = réglable en profondeur

	CODE	DÉSIGNATION	1	2	3	4	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	106	Accoudoir standard avec manchette rembourrée et protège-vêtements noir	●	●	●	●	0,00	0,00		
☐	4960	Accoudoir avec manchette rembourrée, protège-vêtements noir avec marquage couleur et légère dépression au niveau de l'appui-bras	●	●	●	●	66,00	69,63		
☐	21	Accoudoir avec manchette rembourrée, protège-vêtements noir avec marquage couleur et appui-bras long coudé	●	●	●	●	155,00	163,52		
☐	24	Accoudoir avec manchette rembourrée, relevable et à angle réglable, autre hauteur d'accoudoir = 235 / 257 / 278 / 300* mm, seulement avec CODE 4859 Support pour module de commande	-	●	-	-	174,00	183,57		
☐	14	Accoudoirs relevable haute qualité fixation sur dossier					954,00	1006,47		
☐	769	Protège-vêtements e.c.a code 24					105,00	110,77		

*à partir de la plaque d'assise sans coussin

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Accoudoir hémiplégique

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4982 ¹⁾	Gouttière d'avant-bras HEMI, pivotant et réglable en hauteur	367,00	387,18		
☐	4983 ²⁾	Rallonge	50,00	52,75		
☐	4985 ²⁾	Repose-main plat	49,00	51,69		
☐	4987 ³⁾	Repose-main avec poignée ergonomique « gauche »	55,00	58,02		
☐	4986 ⁴⁾	Repose-main avec poignée ergonomique « droite »	55,00	58,02		

Accoudoirs hémiplégiques, pas en combinaison avec CODE 4660, 4661, 813, 4646 et 782. Les rétroviseurs et le support GSM ne peuvent pas être montés sur un accoudoir hémiplégique.

¹⁾ seulement avec CODE 106, 4960, 21, toujours sur le côté opposé du module de commande

²⁾ seulement avec CODE 4982

³⁾ seulement avec CODE 4982, CODE 60

⁴⁾ seulement avec CODE 4982, CODE 74

13 Repose-jambes Repose-jambes séparés

	CODE	DÉSIGNATION	54	798	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	93	Potences repose-pieds, amovibles et pivotants	●	●	132,00	139,26		
☐	92	Potences repose-jambes, relevables, amovibles et pivotants	-	●	00,00	00,00		
☐	86	Potences repose-jambes électriques, relevables, amovibles et pivotants, seulement en combinaison avec R-Net	-	●	711,00	750,10		

Repose-pieds pour repose-jambes séparés

					COMPATIBLE AVEC RE- POSE-JAMBES CODE :		HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
	CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ	92	93				
☐	54*	Palette monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers), relevable, hauteur et angle réglables	150 mm	280 - 430 mm	-	●	143,00	150,86		
☐	798	Palettes séparés, relevables, hauteur et angle réglables	150 mm	280 - 430 mm	●	●	0,00	0,00		
☐	822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)					51,00	53,80		
☐	823	Talonnière (paire)					100,00	105,50		

Veuillez observer que la LJ augmente en fonction des différents systèmes d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm, RECARO +150 mm

* code 54 NC avec code 92 et 86

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Repose-jambes central avec repose-pieds

Veillez observer que les repose-jambes centraux ne sont pas amovibles. Les plaques repose-pieds sont relevables et l'angle est réglable.

La compensation de longueur des repose-jambes électriques est de 150 mm.

	CODE	DÉSIGNATION	ANGLE RJ	LJ	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	5100	Repose-jambes central, réglage mécanique de l'angle, avec plaque repose-pieds	85 - 95 °	280 - 400	398,00	419,89		
☐	5101	Repose-jambes central, réglage mécanique de l'angle, avec plaque repose-pieds	85 - 95 °	330 - 450	398,00	419,89		
☐	4935 ¹⁾	Repose-jambes central, pour HAAv de 440 mm, réglage électrique de l'angle/de la hauteur, avec plaque repose-pieds, compensation de longueur ergonomique jusqu'à un angle RJ de 150°	90 - 180°	200 - 400	1300,00	1371,50		
☐	5104 ¹⁾	Repose-jambes central, pour HAAv à partir de 475 mm, réglage électrique de l'angle/de la hauteur, avec plaque repose-pieds, compensation de longueur ergonomique jusqu'à un angle RJ de 150°	90 - 180°	200 - 450	1300,00	1371,50		
☐	4949	Repose-jambes central, réglage électrique de l'angle/de la hauteur, avec abaissement électrique jusqu'au sol de la plaque repose-pieds, compensation de longueur ergonomique jusqu'à un angle RJ de 150°	90 - 180°	350 - 450	1300,00	1371,50		

Veillez observer la hauteur du coussin d'assise : coussin d'assise standard +60 mm, ErgoSeat +70 mm

¹⁾ Seulement en combinaison avec R-Net et module de réglage CODE 702/678, pas en combinaison avec RECARO

* seulement en combinaison avec CODE 945 Rembourrage pour mollets d'assise

Accessoires pour repose-jambes central

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	945	Rembourrage pour mollets	340,00	358,70		
☐	822	Sangles de fixation pour chaussures	51,00	53,80		

14 Batteries et chargeurs

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	5159	Batteries sans entretien 12 V/50 Ah (20 h)	0,00	0,00		
☐	5158	Batteries sans entretien 73 Ah (20 h)	259,00	273,24		
☐	731	Chargeur 6 A pour 50 Ah	0,00	0,00		
☐	733	Chargeur 12 A pour 73 Ah	272,00	286,96		

15 Éclairage

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	932	Éclairage actif à LED	0,00	0,00		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

16 Modules de commande et accessoires

	CODE	DÉSIGNATION	CONTRÔLE	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	408	Manipulateur VR2, 70 A	aucun *	0,00	0,00		
☐	682	Manipulateur VR2 pour inclinaison électr. de l'assise et réglage électr. du dossier	2 servomoteurs	318,00	335,49		
☐	702/415/678	Manipulateur R-NET LED	6 servomoteurs	0,00	0,00		
☐	702/416/678	Manipulateur R-NET avec écran couleur LCD	6 servomoteurs	329,00	347,09		
☐	702/398/678	Manipulateur R-NET avec grand écran couleur LCD 3,5" et fonctions IR/Bluetooth, avec capteur de lumière	6 servomoteurs	1056,00	1114,08		
☐	4795	Protection antidémarrage, clé seulement avec R-Net		47,00	49,58		
☐	4571	Contrôle d'environnement OMNI II pour commandes spéciales (seulement en combinaison avec R-Net)		1092,00	1152,06		
☐	4615/4597	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en combinaison avec R-Net), montage sur le côté du module de commande		1267,00	1336,68		
☐	4615/4599	Clavier de réglage externe pour la sélection et l'activation directe de 5 fonctions d'assise, également durant la conduite (seulement en combinaison avec R-Net), montage sur le côté opposé du module de commande		1267,00	1336,68		

*Commande de 2 servomoteurs en combinaison avec le module de réglage CODE 682
Logiciel pour la programmation de VR2 et R-NET sur demande

Options pour module de commande

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	74	Montage à droite	0,00	0,00		
☐	60	Montage à gauche	0,00	0,00		

17 Support pour module de commande

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4859	Support pour module de commande, réglable en longueur	0,00	0,00		
☒	4860	Support pour module de commande, réglable en longueur et en hauteur, escamotable sur le côté (p. ex. à table), pas en combinaison avec Accoudoir CODE 24	00,00	00,00		
☐	851	Support pour module de commande pour accompagnateur (le module de commande peut être déplacé de l'avant à l'arrière) Seulement en combinaison avec la barre de poussée continue CODE 814	314,00	331,27		
☐	4874	Arceau de protection pour module de commande VR2 et R-NET, pas en combinaison avec le contrôle d'environnement OMNI II CODE 839	58,00	61,19		

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

18 Modules de commande spéciaux et commandes spéciales

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	4789	Module de commande supplémentaire avec commutation prioritaire pour l'accompagnateur, avec montage sur le tube du dossier, pas en combinaison avec le CODE 410 Poignées de poussée	677,02	714,26	9310430	714,26
☐	4660	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à droite, pas en combinaison avec le CODE 24 Accoudoir	635,00	669,92		
☐	4661	Tablette avec ouverture (centrale) pour module de commande, montée et escamotable à gauche, pas en combinaison avec le CODE 24 Accoudoir	635,00	669,92		
☐	813	Commande de table, pivotante Seulement en combinaison avec le module de commande R-NET avec écran LED CODE 702/415, pas en combinaison avec le code 24 Accoudoir	2638,00	2783,09		
☐	543	Bouton marche/arrêt externe, couleur verte, diamètre 63 mm, pour les utilisateurs ayant des difficultés d'utiliser les touches du module de commande ou bien comme fonction d'arrêt d'urgence pour l'accompagnateur. Seulement en combinaison avec le module de commande R-NET avec écran couleur LCD CODE 702/416 ou contrôle d'environnement OMNI II CODE 839.	297,00	313,33		
☐	596	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 63 mm	297,00	313,33		
☐	778	idem CODE 543, couleur verte, diamètre 30 mm	251,00	264,80		
☐	779	idem CODE 543, couleur jaune, diamètre 30 mm	251,00	264,80		
☐	565	Commande au menton, pivotement latéral électrique, seulement en combinaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et le contrôle d'environnement OMNI II CODE 839.	3226,00	3403,43	9310430	714,26
☐	810	Commande au menton, pivotement latéral mécanique, seulement en combinaison avec le module de commande R-NET CODE 702 et le contrôle d'environnement OMNI II CODE 839.	2629,00	2779,59	9310430	714,26
☐	4611	Joystick isométrique MicroPilot, seulement en combinaison avec contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839.	4253,00	4486,91		
☐	4600	Joystick isométrique MicroPilot avec logement et repose-main, seulement en combinaison avec contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839	4134,00	4361,37		
☐	4612	Joystick proportionnel MicroGuide, seulement en combinaison avec contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839	4732,00	4992,26		
☐	4601	Joystick proportionnel MicroGuide avec logement et repose-main, seulement en combinaison avec contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839	4134,00	4361,37		
☐	4940	Support de cou pour joystick, en combinaison avec Code 4611 ou 4612	910,00	960,05		
☐	4613	Commande TouchDrive, seulement avec R-Net, CODE 702 et contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839	5850,00	6171,75		
☐	4260	Module de réglage 8 voies, avec module d'éclairage pour la commande de l'aide de levage code 4937. Seulement avec R-Net.	635,00	669,92		

Les modules de commande spéciaux et les commandes spéciales doivent souvent être adaptés et ne peuvent donc pas, en général, représenter un produit fini. Le positionnement et la programmation doivent être effectués en concertation avec l'utilisateur ou bien élaborés sur place par un technicien. D'autres commandes spéciales sont possibles sur demande.



Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

Embouts de joystick

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	553	Fourche tétra verticale	181,00	190,95		
☐	556	Fourche tétra horizontale	181,00	190,95		
☐	734	Fourche tétra horizontale, réglable à la largeur de la main	119,00	125,54		
☐	4589	Poignée champignon	61,00	64,35		
☐	4590	Poignée boule	61,00	64,35		
☐	4591	Poignée en T	119,00	125,54		
☐	4593	Manche	61,00	64,35		
☐	4594	Poignée bouton	61,00	64,35		
☐	4595	Softball	61,00	64,35		

19

Couleurs de châssis (couleur standard noir mat)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	5220	Couleur de châssis en couleur d'accent	545,00	574,97		

Couleurs d'accent

	CODE	TUBES DE SIÈGE/DOSSIER/ACCOUDOIR ACCENTUÉ/ REPOSE-PIEDS SÉPARÉS/INSERTS DE JANTES	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	207	noir mat structuré (sans inserts de jantes)	0,00	0,00		
☐	212	blanc polaire	105,00	110,77		
☐	186	Bleu magique	105,00	110,77		
☐	227	Rouge métallique	105,00	110,77		
☐	180	lemonreflex	105,00	110,77		
☐	214	jaune soleil	105,00	110,77		

Inserts de jantes possibles pour roues de 12/14".

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes☐ Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.**20 Accessoires pour le fauteuil roulant**

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	906	Rétroviseur droit	90,00	94,95		
☐	927	Rétroviseur gauche	90,00	94,95		
☐	2676	Film réfléchissant, seulement avec ErgoSeat	104,00	109,72		
☐	676	Triangle de signalisation arrière	104,00	109,72		
☐	970	Porte-canne	90,00	94,95		
☐	833	Ceinture de sécurité avec boucle	00,00	00,00		
☐	4646	Tablette thérapeutique à pivotement latéral	582,00	614,01		
☐	590	Cale d'abduction, pas en combinaison avec le repose-jambes central	246,00	259,53		
☐	260	Fonction mémoire pour l'appui-tête	50,00	52,75		
☐	957	Pelotes rigides (paire)	219,00	231,04		
☐	954	Pelotes pivotantes (paire), pas en combinaison avec le CODE 24	564,00	595,02		
☐	781	Prise de chargement USB	187,00	197,28		
☐	782	Logement pour support GSM, pas en combinaison avec le contrôle d'environnement OMNI II, CODE 839	101,00	106,55		
☐	105*	Élargissement planche repose-pieds (abduction) sur chaque côté de 25 mm (total 50 mm)	0,00	0,00		

* seulement en combinaison avec Code 54, 86, 92 ou 93

21 Prestations de services

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
☐	55704*	Prestations de service, adaptation sur place MY spécialistes de produit (aucun rabais)	0,00	0,00		
☐	55709**	Prestations de service, adaptation sur place MY spécialistes de produit (aucun rabais)	0,00	0,00		

* La prestation de services sur place comprend uniquement une adaptation simple des jeux de paramètres, tels que accélération, vitesse, etc.

** La prestation de services sur place comprend de simples adaptations de programmes ainsi que l'intégration de commandes spéciales.

Date :

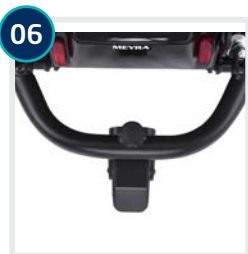
Signature :

☐ Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.



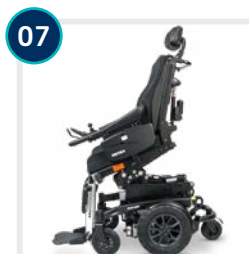
CODE 690



CODE 352



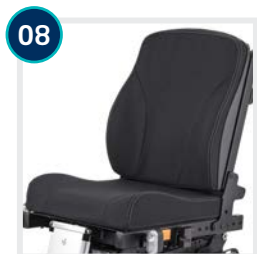
CODE 157



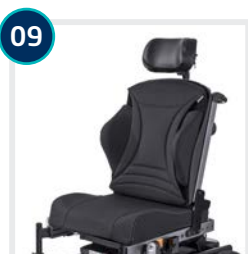
CODE 4937



CODE 580/578



CODE 948/949



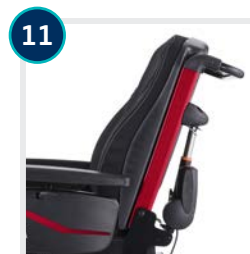
CODE 2032/2021



CODE 737/287



CODE 736/287



CODE 25



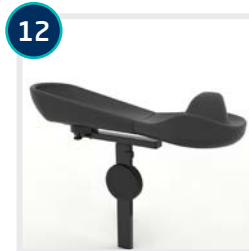
CODE 4960



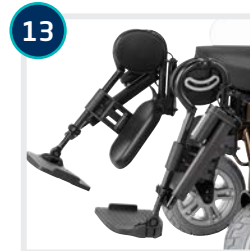
CODE 21



CODE 106



CODE 4982/4987



CODE 86/808



CODE 932



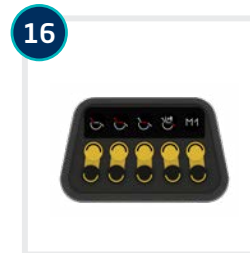
CODE 702/416/678



CODE 839



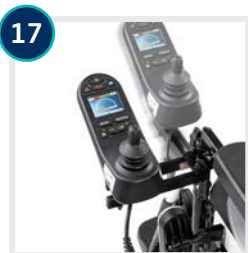
CODE 702/398/678



CODE 4615



CODE 408/4860



CODE 4860



CODE 782



CODE 781

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres des clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEXRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou contestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livrée par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.